



Département des Côtes d'Armor
Mairie de SAINT-NICODEME

N° 17 /2026

Séance du 24 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt-quatre juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. CHAMPAGNE Xavier, Maire.

Date de convocation : 16 /07/2026

Date d'affichage : 16 /07//2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de procuration : 3

Nombre de suffrages exprimés : 11

Présents : CHAMPAGNE Xavier, DAVID Christian, MOREAU Véronique, PHILIPPE Christine, PINSCHOF Dimitri, MÜLLER Évelyne, GUYOMARD ÉRIC, DAGORNO Philippe.

Absents : 3

Procuration : 3

Délibération 17/2026 : Désignation du correspondant incendie et secours de la commune

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Par ailleurs, le Correspondant Incendie et Secours informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.